

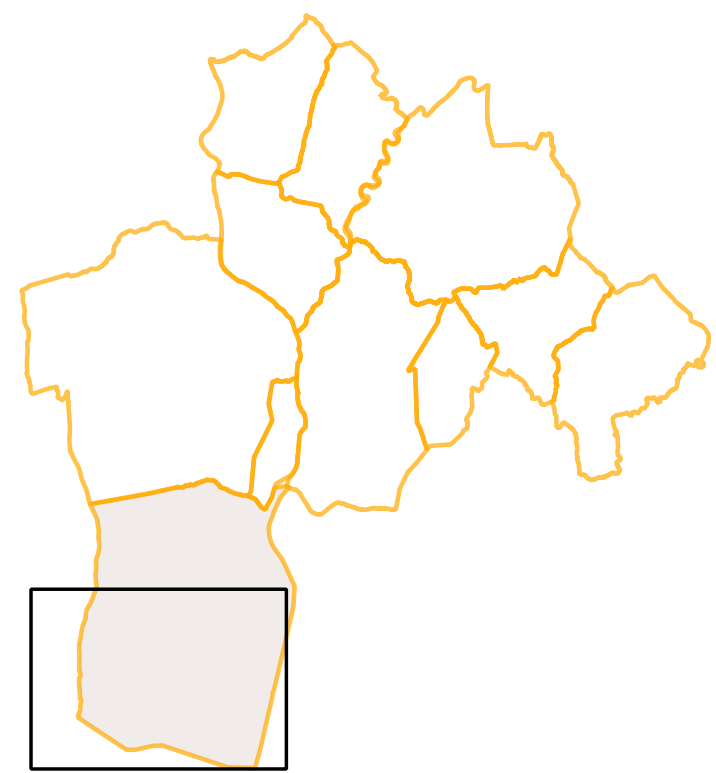
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE

Plan local d'Urbanisme
intercommunal du Pays de Seyssel

Modification N°2

PLAN
N°3-2-a

Commune de
ANGLEFORT



Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 septembre 2025, approuvant la modification n°2 du PLUI du Pays de Seyssel,

Le président de la Communauté de Communes Usse et Rhône

M. Paul RANNARD

Procédures	Approuvée le
Elaboration	25/02/2020
Mise à jour n°1	23/07/2020
Mise à jour n°2	22/03/2021
Modification Simplifiée n°1	09/11/2021
Mise à jour n°3	20/01/2023
Modification n°1	14/03/2023
Mise à jour n°4	23/06/2023

Édité le : 26/08/2025

Ech : 1/5000

Urbaniste

Géomaticien

Fond Cadastre



Territoires
demain



CICA

Données originales téléchargées sur
<https://cadastre.data.gouv.fr/>, mise à jour du 01/04/2024

ZONES URBAINES

- UH1** Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UH2c2** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UH2c3** Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE** Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectif
- UEf** Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX** Zone urbanisée à vocation d'activités économiques
- UXc** Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques commerciale
- UXi** Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle
- Nc** Secteur à vocation de gestion des activités de canyoning
- Ncg** Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Nr** Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif éligibles
- Nbs** Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif éligibles de sports et loisirs
- Nx** Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

EMPLACEMENTS RESERVES

-  Emprise de l'emplacement réservé

RENSEIGNEMENTS DIVERS

-  Chalet d'alpage et bâtiment d'estive

ZONES NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

- 1AUH1** Secteur à urbaniser vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2** Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3** Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
- 1AUH2** Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- 2AUH** Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUX** Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole
- Aa** Secteur à vocation de gestion des sites d'alpages

Liste des emplacements réservés			
N°	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	SURFACE (m²)
ER 1	Création d'un accès	Commune d'Angelfort	486 m²
ER 2	Elargissement et sécurisation du carrefour Rue du Four	Commune d'Angelfort	105 m²
ER 3	Création d'une aire de stationnement public et d'un équipement public	Commune d'Angelfort	625 m²
ER 4	Intégration dans le domaine public du Chemin de la Combe	Commune d'Angelfort	223 m²
ER 61	Aménagement et sécurisation de la voirie	Commune d'Angelfort	202 m²